



PLAND'ACTIONSYNDICAL 2009-2010

Michel Volle
professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Une rentrée marquante

Revoir l'approche pour les cours en ligne

À la dernière négociation pour le renouvellement de la convention collective, la Direction a imposé au Syndicat une série d'articles concernant la gestion des cours en ligne à l'UQTR. Il s'agissait essentiellement d'un calque des articles que l'on retrouvait dans la convention collective des chargés de cours. La Direction constata rapidement l'inadéquation de ces modalités avec la réalité des professeurs. Elle demande donc au Syndicat de revoir le tout.

Bonne rentrée automnale à toutes et à tous!

Depuis 1989, en juin de chaque année, les officiers syndicaux se réunissent pour les journées bilan et plan d'action. Les officiers du comité exécutif et les conseillers en profitent alors pour faire le point sur les modes de fonctionnement du Syndicat, sur les réalisations de la dernière année ainsi que sur les priorités d'intervention de la prochaine. Vous trouverez ci-joint un résumé des orientations retenues par le Syndicat pour l'année 2009-2010.

Le Syndicat est conscient que ces articles indisposent aussi plusieurs professeurs. Il a donc signalé à la Direction son ouverture à rediscuter de la question. Le comité des relations de travail prévoit donc, à l'automne, consulter les professeurs sur leur vision des cours en ligne à l'UQTR. Dans un premier temps, le Syndicat souhaite réunir tous les professeurs qui ont déjà réalisé des cours en ligne à l'UQTR.

Nouvelle ressource aux relations de travail

C'est à l'automne 2010, que le conseiller aux relations de travail, Alain Ledoux, prendra sa retraite après 27 ans de service. Il s'agit d'un poste stratégique pour le SPPUQTR. Un comité ad hoc a été formé. Il verra à définir les besoins du Syndicat, établir le profil pour la personne qui occupera le



poste, les critères d'embauche, les étapes et les modalités de la transition.

Gestion administrative de l'enseignement et de la recherche à l'UQTR

Le comité aviseur sur la restructuration académique a pratiquement terminé ses travaux de consultation. Il reste maintenant à formuler des recommandations conformément aux mémoires et témoignages entendus. Le Syndicat a été très présent dans le processus de consultation; j'ai assisté aux rencontres de consultation du comité aviseur. Le Syndicat a aussi invité des professeurs de l'Université de Sherbrooke et de l'UQAM à décrire leur réalité facultaire, a suscité des rencontres entre les directions de département et a abordé la question au conseil syndical.

En 2009-2010, le Syndicat poursuivra son travail en s'assurant que les recommandations du comité aviseur seront conformes aux témoignages entendus et tendent à régler les problèmes soulevés.

Sans vouloir présumer des recommandations de la CARA, il semble assez évident que la communauté universitaire ne voit pas dans le système facultaire la solution aux problèmes identifiés. Pour le reste, on verra.

En parallèle avec la restructuration, il ne faut pas oublier qu'il y a toujours deux postes de doyens à combler. Une bonne réflexion sur le rôle et les pouvoirs des doyens nous amènerait peut-être à trouver là une solution à certains problèmes soulevés dans les consultations du CARA.

De plus, le mandat du recteur Bourque se termine le 10 avril 2010. Selon la procédure de renouvellement, ce dernier doit, 200 jours avant la fin de son mandat (soit dès octobre 2009), indiquer son intention de renouveler ou non pour un deuxième terme de 5 ans. La fin du mandat du recteur a toujours été un moment important dans la vie institutionnelle. Il faut profiter du moment pour faire le point sur les gestes posés au cours des cinq dernières années et bien analyser le type d'université que l'on nous proposera pour les cinq années à venir.

Nouveaux professeurs

La nouvelle convention collective prévoit qu'il y aura un minimum de 381 professeurs à l'UQTR en septembre 2010.

Considérant les démissions et les prises de retraite, l'UQTR devra donc embaucher près d'une centaine de nouveaux professeurs durant cette période. Pour l'année 2008-2009 qui débutait le 1^{er} juin dernier, l'Université a embauché, au début du mois d'août, vingt-cinq nouveaux professeurs : 18 réguliers, 4 suppléants et 3 cliniciens à demi-temps. Le Syndicat, comme la Direction, est sensible au défi que représentent l'embauche et l'intégration d'un si grand nombre de professeurs en si peu de temps. Depuis plusieurs années, le comité exécutif accueille les nouveaux professeurs lors d'une activité sociale et ensuite ont lieu des rencontres portant sur la réalité et la vie départementale : répartition des tâches, recherche, etc. Le Syndicat souhaiterait, pour les prochaines années, aller plus loin et se préoccuper davantage de la rétention, de l'intégration à la communauté régionale, de la qualité de vie des professeurs, etc. Le nouveau vice-président aux services à la collectivité poursuivra le travail à ce sujet.

La recherche à l'UQTR et ailleurs

Au cours de la dernière année, le comité des affaires universitaires (CAU) a réalisé un premier sondage sur la recherche à l'UQTR. Les résultats préliminaires ont été dévoilés aux délégués syndicaux et aux professeurs impliqués en recherche lors de la session d'information du printemps dernier. À cette occasion, le CAU a aussi présenté quelques tableaux comparatifs sur la recherche à l'UQTR et dans les autres universités québécoises.

En 2009-2010, le CAU poursuivra son travail afin de mieux connaître et mieux faire connaître la recherche à l'UQTR. Il tentera surtout de convaincre la Direction de l'UQTR et plus particulièrement le vice-rectorat aux études de cycles supérieurs et à la recherche que les chercheurs de l'UQTR doivent obtenir le même support que leurs collègues des autres universités pour espérer des résultats similaires en recherche.

Évaluation des enseignements

De plus, le CAU suivra de près les conclusions du comité institutionnel sur l'évaluation de la qualité des enseignements à l'UQTR et l'adoption d'une nouvelle politique. Le professeur Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, représente le Syndicat à ce comité.

Consultation électronique dans les départements

En juin dernier, le conseil d'administration a adopté de nouvelles règles sur la tenue des assemblées délibérantes à l'UQTR et a introduit la possibilité d'utiliser la consultation électronique selon certaines modalités et selon le bon vouloir de la personne qui préside le comité concerné.

L'article 23.14 de la convention collective des professeurs prévoit que les organismes couverts par la convention (assemblée départementale, comité de programme, sous-commission, comité de la recherche, etc.) doivent se doter de règles de fonctionnement. Faute de règles particulières, les organismes sont soumis aux règles de l'UQTR.

Le SPPUQTR a déjà sensibilisé les délégués syndicaux à la problématique soulevée par ces nouvelles directives.

Les départements ne disposent pas toujours de règles sur la gestion des assemblées et plus spécifiquement sur l'utilisation de la consultation électronique.

Une direction de département pourrait-elle tenir une consultation électronique sur l'embauche de nouveaux professeurs, sur la justification de postes, sur l'attribution de la promotion, sur la répartition des tâches, etc.? Si oui, est-ce souhaitable?

Le comité exécutif croit qu'il serait important de sensibiliser les professeurs afin qu'ils discutent du sujet dans leur assemblée départementale et qu'ils adoptent, si nécessaire, des règles précises balisant, entre autres, l'utilisation de la consultation électronique.

Gouvernance universitaire

Le Syndicat s'intéressera aussi, comme l'ensemble des syndicats de professeurs d'université du Québec, aux recommandations de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport faisant suite au rapport de l'Institut sur la gouvernance des institutions privées et publiques sur la gouvernance des universités. Le projet de loi 38 reprend essentiellement les recommandations du projet de loi 107 et le rapport de l'IGOPP sur la Gouvernance universitaire au Québec. Plusieurs propositions de la loi 38 représentent une menace certaine sur la gestion collégiale des universités et sur le rôle que les professeurs y ont toujours joué. Le gouvernement propose de faire des recteurs des P.D.G. (qui devront répondre à des administrateurs-actionnaires, provenant aux 2/3 de l'extérieur) de la performance de leurs institutions. La commission parlementaire de l'éducation étudie le projet de loi

depuis le 1^{er} septembre. Espérons que les partis de l'opposition et les nombreux organismes qui ont déposé un mémoire réussiront à modifier ce projet de loi néfaste pour l'avenir des universités. Avec la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, le SPPUQTR demande au gouvernement le retrait du projet de loi 38 et la tenue d'États généraux sur les universités afin de revoir, entre autres, les modes de financement.

L'Intersyndicale des personnels

Le développement et l'avenir de l'UQTR interpellent l'ensemble de la communauté universitaire. C'est pour cette raison qu'il faut considérer comme un précieux avantage pour l'UQTR le fait de pouvoir compter sur un lieu de concertation regroupant les professeurs, les chargés de cours et les employés de soutien. L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR existe informellement depuis déjà sept ans et les syndicats membres souhaitent poursuivre ce travail de concertation.

L'Intersyndicale a formé des sous-comités qui s'intéressent au suivi budgétaire et aux ressources humaines. Chaque année, l'Intersyndicale rencontre le VRAFVE (Vice-recteur administration, finances et vie étudiante) et le VRRH (Vice-recteur aux ressources humaines) afin d'échanger sur différents dossiers.

Conclusion

L'année qui s'annonce sera déterminante pour l'UQTR, le SPPUQTR et l'avenir des universités québécoises. Le SPPUQTR compte mobiliser les instances syndicales et l'ensemble de ses membres pour intervenir adéquatement dans tous ces dossiers.

Je remercie d'ailleurs mes collègues du comité exécutif et du conseil syndical qui ne ménagent ni temps ni énergie afin d'animer la vie syndicale universitaire. Sans leur appui indéfectible, la présidence syndicale serait beaucoup trop lourde à assumer.

Enfin, un mot pour souligner le travail du personnel du Syndicat qui sait toujours concrétiser nos plans d'action souvent trop ambitieux, et cela, au travers un quotidien ponctué d'imprévus et d'agendas souvent hors de leur contrôle.

Synthèse du plan d'action syndical 2009-2010

ACTIONS PRIORITAIRES

1. **Revoir les articles de la convention collective traitant des cours en ligne;**
2. **Embaucher une nouvelle personne comme conseiller aux relations de travail;**
3. **Poursuivre le travail afin de mieux connaître et de mieux faire connaître la recherche à l'UQTR.**

AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

Relations de travail

- 1 Faire un document synthèse sur le déroulement de la dernière négociation (CRT);
- 2 Faire une analyse détaillée de l'évolution des salaires des professeurs dans les universités québécoises (CRT);
- 3 Élaborer un premier guide d'utilisation de la nouvelle convention collective (CRT);
- 4 Poursuivre l'implication au sein du comité sur l'équité salariale;
- 5 Revoir les articles de la convention concernant la désignation de représentants au comité de promotion;
- 6 Inviter les départements à se doter de règles pour la tenue de leurs assemblées délibérantes.

Affaires universitaires

- 1 Assurer le suivi aux recommandations du comité aviseur sur la restructuration académique de l'UQTR;
- 2 Poursuivre l'analyse des résultats du sondage sur la recherche à l'UQTR;
- 3 Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche à l'UQTR et ailleurs;
- 4 Analyser les règles de gestion administrative des subventions de recherche;
- 5 Faire une analyse sur l'implantation des chaires de recherche industrielles.

Formation et services aux membres

- 1 Offrir une série de causeries et de dîners-conférences sur des sujets d'actualité (CSC);
- 2 Organiser un dîner-rencontre sur des thèmes concernant directement les professeurs : demande de promotion, demande de sabbatique, activités professionnelles externes, obtention de la permanence, etc. (CRT-CSC).

Représentation nationale

- 1 Maintenir et accentuer l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université (FQPPU, CLIUQ). (CX);
- 2 Poursuivre le travail au sein du comité d'étude sur le financement des universités de la FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université).

Autres

- 1 Poursuivre le travail de reconstruction du site internet du Syndicat.
- 2 Travailler à améliorer l'offre et la qualité de l'alimentation sur le campus

CX = Comité exécutif
CSC = Comité des services à la collectivité
CRT = Comité des relations de travail
CAU = Comité des affaires universitaires

Démocratie départementale...

Ismail Biskri

professeur et directeur du Département de mathématiques et d'informatique et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



En mai 2009, la Direction de l'UQTR a déposé au conseil d'administration un projet d'amendements au *règlement sur la tenue des assemblées délibérantes* de l'UQTR. Ce règlement régit la tenue des réunions (composition, convocation, procédure, quorum, vote, etc.) des organismes administratifs et académiques de l'UQTR : un département, un comité de programme de premier cycle, un comité de programme de cycles supérieurs, un comité de direction et l'assemblée des membres d'un centre de recherche, d'un institut de recherche ou d'une école, une section, un comité de discipline, etc.

Les amendements au règlement ajoutent la possibilité de tenir des conférences téléphoniques et de procéder à des consultations électroniques. Initialement, le projet de changement assujettissait l'ensemble des organismes de l'UQTR aux règles édictées : « *Une règle adoptée par l'organisme académique et administratif ne peut aller à l'encontre d'une règle du présent règlement.* »

La convention collective des professeurs obligea toutefois à nuancer cette contrainte. L'article 23.14 précise :

Les organismes couverts par la convention collective, incluant la Commission des études et le Conseil d'administration, doivent adopter un règlement concernant la tenue de leurs Assemblées délibérantes.

À défaut, les dispositions qui s'appliquent sont celles contenues au Règlement-cadre concernant la tenue des Assemblées délibérantes à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Le libellé de l'article 23.14 incita la Direction à revoir le libellé du règlement et à indiquer qu'un organisme académique ou administratif peut adopter des règles différentes de celle du règlement-cadre.

Le règlement adopté par l'UQTR ne touche donc que les organismes qui ne disposent pas d'un règlement spécifique balisant la tenue de leurs assemblées délibérantes. C'est probablement le cas pour la plupart des assemblées départementales et des comités de programme.

Plusieurs articles du règlement soulèvent des questions :
3.9.1 *Le président peut, s'il le juge à propos, recourir à une consultation électronique, sur un seul sujet, afin d'obtenir un avis des membres de l'organisme.*

C'est le président de l'organisme (directeur de département, directeur de programme) qui décide de l'à-propos de tenir une consultation électronique ou non. Sans balise plus précise, on pourrait s'inquiéter qu'une consultation électronique puisse porter sur l'attribution annuelle des tâches, l'embauche de nouveaux professeurs, le non-renouvellement d'un contrat, la modification de programmes, la destitution d'un directeur, etc. Il serait donc peut-être souhaitable que les départements adoptent des mesures balisant davantage les sujets pouvant faire l'objet d'une consultation électronique.

3.9.2 *Le processus de consultation électronique doit utiliser le système mis en place par le Service de soutien pédagogique et technologique (SSPT) et qui assure un haut niveau de confidentialité.*

Depuis plusieurs années, le Syndicat invite la Direction de l'UQTR à se doter d'un code d'éthique concernant l'utilisation des consultations électroniques à différents usages : évaluation des enseignements par les étudiants, nomination ou renouvellement des mandats des cadres supérieurs, sollicitation d'opinions sur les réformes administratives, etc. Un code d'éthique qui rassurerait les participants sur la confidentialité des réponses et sur l'utilisation qui pourrait en être faite. L'UQTR ne dispose toujours pas d'un code d'éthique relatif aux consultations électroniques.

Cela est d'autant plus important que les articles 3.9.5 et 3.9.6 du règlement indiquent que le vote sur la question préalable et sur la question principale se fera simultanément.

3.9.5 *Lors de la consultation électronique, les membres de l'organisme doivent d'abord se prononcer sur la tenue de la consultation*

électronique (vote préalable) et par la suite sur la proposition (vote principal).

3.9.6 *Le résultat de la consultation électronique sur la proposition (vote principal) n'est considéré que dans la mesure où la réponse sur la tenue de la consultation électronique (question préalable) est favorable aux 2/3 des votes exprimés répondant au quorum.*

Ce n'est qu'a posteriori que l'on saura si les 2/3 des membres acceptent le vote électronique. Comme le règlement mentionne que les décisions sont prises à la majorité absolue : 50 % des membres votant. Il faut donc s'assurer que les résultats du vote sur la question principale ne soient accessibles que si les 2/3 ont voté favorablement.

En lisant cet article 3.9.8, il ne faudrait pas comprendre que l'assemblée départementale qui suit la consultation électronique pourra revoir la décision découlant de la consultation électronique. Il s'agit simplement pour l'assemblée de confirmer que la procédure était conforme au règlement.

3.9.8 *Les résultats (3.9.6 et 3.9.7) des deux votes (préalable et principal), ainsi que le procès-verbal de la consultation électronique, doivent faire l'objet d'une adoption lors de la réunion ordinaire (art. 3.2) suivant la consultation électronique.*

Il est certain que le vote électronique peut être un outil efficace de gestion afin de disposer de questions administratives mineures. Il est toutefois plus difficile d'envisager un tel moyen de consultation pour disposer de questions académiques où les échanges en présence apparaissent comme essentiels à la vie démocratique de l'organisme.

Depuis juin 2009, les organismes administratifs et académiques de l'UQTR sont régis par le règlement-cadre sur les assemblées délibérantes. L'article 7 dudit règlement prévoit toutefois qu'il est possible d'adopter d'autres règles ou de baliser davantage celles apparaissant dans le règlement. Concernant spécifiquement la consultation électronique, une assemblée départementale pourrait préciser qu'il ne sera pas possible de faire une consultation électronique sur un certain nombre de questions ou prévoir des modalités de consultation différentes.

ARTICLE 7 AMENDEMENTS *Le présent règlement ne peut être amendé ou abrogé par l'organisme administratif ou académique qu'après avis d'une proposition à cet effet et étude de cette proposition à une réunion extraordinaire convoquée à cette fin. Le vote des deux tiers des membres présents est alors requis pour l'adoption de la proposition.*

Le SPPUQTR croit que la question est suffisamment importante pour qu'elle soit formellement abordée en assemblée départementale ou en comité de programme afin que les professeurs en discutent et déterminent ensemble de la pertinence ou non de se doter de règles permettant de mieux baliser l'utilisation de la consultation électronique.

Le 10 juin 2009, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR a adressé une lettre au recteur, M. Bourque, afin de lui signifier son malaise face au libellé des nouvelles règles et les conséquences possibles sur la participation active des membres des organismes. Nous attendons toujours la réponse de M. Bourque.

Collaboration
Alain Gamelin
conseiller aux affaires universitaires

Les nouvelles primes de direction

Lors de la rentrée, j'ai eu l'occasion de croiser quelques directeurs de programme et de département qui m'avouaient avoir été déçus de constater que leur prime de direction avait été diminuée lors du paiement final de l'année 2008-2009, en comparaison de l'année précédente. D'autres se réjouissaient de leur augmentation. Cette situation découle directement de la **réduction de la prime minimale** et du **maintien (sans indexation) de la prime moyenne**. Dans un contexte

d'enveloppe budgétaire fermée, il allait de soi que le calcul des paramètres associés aux critères de distribution de l'*excédent* de la prime minimale générerait une réduction de la prime payée, jusqu'ici, à certains afin de financer l'augmentation actuelle de celle des autres.

Pour les personnes concernées, il m'a semblé que cette « nouvelle » avait davantage d'effets au plan psychologique qu'au plan de leur portefeuille. Certains se sont sentis

dépréciés par l'organisation, d'autres mieux appréciés. Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'exemples où une diminution de salaire a contribué à motiver davantage le salarié visé. Ici, on touche à la sphère de l'affectivité qu'aucun humain ne peut mettre entre parenthèses durant sa vie au travail (Bilheran, 2009). Comment échapper au raisonnement que, de deux choses l'une, ou bien les *perdants* ne méritaient pas leur prime antérieure et *s'approprièrent* donc injustement, jusque-là, une partie de celle de leurs collègues, ou ce sont ces derniers qui le font dorénavant. Une chose est assurée, dans les deux cas, la mesure porte un dur coup à l'esprit d'équipe et à la solidarité des professeurs impliqués.

D'un point de vue organisationnel, est-ce que la déception des *diminués* se trouve vraiment compensée par le bonheur des *augmentés*? Il me semble que ce genre de calcul est impossible à défendre. Les démobilisés sont dans certains secteurs et les mobilisés dans d'autres. N'aurait-il pas été moins coûteux pour l'organisation de majorer l'enveloppe des primes de manière à éviter que se manifestent les effets navrants associés à une réduction? N'aurait-il pas été préférable de créer des gagnants sans perdant? Pendant la négociation, le Syndicat demandait une majoration de l'enveloppe globale des primes. Or, non seulement la prime moyenne n'a pas été augmentée (ce qui aurait fait augmenter l'enveloppe globale), mais aucune indexation n'a été prévue pour la durée de la présente convention. Voilà bien un autre exemple des divergences de calcul de « rentabilité » entre le Syndicat et la Direction.

J'échangeais ce matin sur ce sujet avec une responsable de programme avant de me remettre à la lecture du récent

ouvrage d'Ariane Bilheran (*Harcèlement : Famille, institution, entreprise*). J'en étais rendu au chapitre 19 qui traitait du harcèlement dans un contexte de management et d'entreprise, plus précisément à la section discutant des phénomènes de la concurrence et de la compétition. À point nommé, j'ai rencontré les propos suivants de l'auteure :

[...] sous le prétexte de l'efficacité, l'entreprise peut désavouer tout espace de constitution de solidarités au travail. Par exemple [...] la logique des rivalités compétitives est activée. Il s'agit alors non pas de se dépasser soi-même, mais d'être meilleur que son voisin, qui pourtant appartient à la même équipe. Les primes seront souvent distribuées en fonction d'un classement compétitif. Cette mauvaise compréhension de la compétition, qui consiste à attiser les rivalités, est délétère pour l'esprit d'équipe, et suscite des coalitions, ainsi qu'un individualisme fort, et la peur de ne pas être à la hauteur [...]. (p. 190)

Je me suis dit : wow! Puisque je suis dans une institution de haut savoir avec un assez gros service des ressources humaines, assurément qu'on est conscient de ces réalités. Serait-ce donc que certains s'appliquent à *désavouer l'espace de constitution de solidarités* des professeurs au travail? Mais pourquoi donc! J'espère bien que la lecture de la suite de ce bouquin pourra m'en instruire. Après tout, il n'est jamais trop tard ... quand on veut apprendre!

Alain Ledoux
Conseiller aux relations de travail

Bilheran, A. (2009). *Harcèlement : Famille, institution, entreprise*. Paris : Armand Colin.

Prime	Ancienne convention		Nouvelle convention	
	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne
Chef de section	1 760 \$	2 185 \$	1 000 \$	2 185 \$
Direction de programme de 1er cycle	3 184 \$	3 952 \$	1 000 \$	3 952 \$
Direction de programme de cycles supérieurs	1 760 \$	2 185 \$	1 000 \$	2 815 \$
Direction de département	3 523 \$	4 374 \$	1 000 \$	4 374 \$

Club des présidents du SPPUQTR



À l'occasion des journées bilan et plan d'action du Syndicat qui se tient en juin, la tradition veut que le comité exécutif invite les anciens présidents à se joindre aux officiers.

On remarque sur la photo (de gauche à droite) :

Raymond Leblanc, vice-président aux relations de travail en 1991-1992 et président de 1992 à 1994, Bernard Vermot-Desroches, vice-président à la négociation en 1977-1978 et président en 1978-1979, Michel Volle, vice-président aux affaires universitaires de 1998 à 2001, secrétaire en 2004-2005 et président depuis mars 2005, Jean-Bernard Carrière, secrétaire en 1995-1996, vice-président aux affaires universitaires de 1996 à 1998 et président de 1998 à 2001 et Ginette Plessis-Bélaïr, vice-présidente aux relations de travail en 2002 et présidente de 2002 à 2005.

Accueil des nouveaux professeurs



Le 26 août dernier, le Syndicat accueillait une partie des nouveaux professeurs sur le M/V Le Draveur pour une croisière sur la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent.

Pour une première fois, il y avait eu concertation avec le Vice-rectorat aux ressources humaines afin que la croisière clôturât une première activité d'intégration organisée par l'UQTR. Le Président du SPPUQTR avait d'ailleurs pu souhaiter la bienvenue aux nouveaux professeurs au début de la journée.

Pour 2009-2010, l'UQTR a comblé, jusqu'à maintenant, une trentaine de postes : 22 réguliers, 6 cliniciens et 2 suppléants.

Première rangée, de gauche à droite : Maryse Beaumier, Maude Hébert et Marlène Falardeau du Département des sciences infirmières; Lucie Hamelin, Département de chimie-biologie (Sage-femme); Synda Ben Affana, Département de lettres et communication sociale; Paule Miquelon, Département de psychologie; Sylvie Miaux, Département d'études en loisir, culture et tourisme; Cynthia Mathieu, Département des sciences de la gestion; Marc-André Lavigne, Département d'études en loisir, culture et tourisme et Michel Volle, président du SPPUQTR.

Deuxième rangée, de gauche à droite : Lyne Rioux, Marie-Sylvie Lerouzès et Nicolas Lemelin, Département des sciences comptables; Sylvain Sirois et Marcos Balbinotti du Département de psychologie; Étienne St-Jean et Frédéric Laurin du Département des sciences de la gestion.

La nouvelle convention collective prévoit que l'UQTR devra compter un minimum de 381 professeurs au 1er septembre 2010 (environ 371 actuellement). Par la suite, le nombre de professeurs sera déterminé par le nombre d'étudiants (seuil minimum 330).

Pour l'année 2009-2010, les départements ont procédé avec diligence et ont permis l'embauche d'une trentaine de nouveaux professeurs. La convention collective prévoyait qu'au 1er septembre 2009, il y avait 371 postes attribués aux départements.

Bienvenue aux nouveaux professeurs de l'UQTR

Kopecki	Branka	Arts
Hamelin	Lucie	Chimie-biologie (sage-femme)
Lemire	Jocelyn	Chiropratique
O'Shaughnessy	Julie	Chiropratique
Lavigne	Marc-André	Études en loisir, culture et tourisme
Miaux	Sylvie	Études en loisir, culture et tourisme
Domingue	Frédéric	Génie électrique et informatique
Toubal	Lotfi	Génie mécanique
Gazaille	Mariane	Langues modernes et traduction
Ben Affana	Synda	Lettres et communication sociale
Balbinotti	Marcos	Psychologie
Sirois	Sylvain	Psychologie
Carpentier	Julie	Psychoéducation
Paquette	Geneviève	Psychoéducation
Asri	Myriam	Sciences infirmières
Hébert	Maude	Sciences infirmières
Beaumier	Maryse	Sciences infirmières
Falardeau	Marlène	Sciences infirmières
Filion	Ruth	Sciences éducation
Maxwel	Bruce	Sciences éducation
Rioux	Lyne	Sciences comptables
Lemelin	Nicolas	Sciences comptables
Lerouzès	Marie-Sylvie	Sciences comptables
Ruiz	Julie	Sciences humaines
Sabongui	Camille-Antoine	Sciences de l'activité physique
Richard	Pierre	Sciences de l'activité physique
Hobeychi	Zyad	Sciences de l'activité physique
Bizoni-Prévieux	Caroline	Sciences de l'activité physique
St-Jean	Étienne	Sciences de la gestion
Ayayi	Ayi Gavriel	Sciences de la gestion
Gavriel Ayayi	Ayi	Sciences de la gestion

Budget révisé pour 2009-2010

	2007-2008 Réal	2008-2009 Réal	2009-2010 Budget initial 03/09	2009-2010 Budget révisé 09/09
Revenus prévus				
Revenus provenant de la cotisation	364 392 \$	763 440 \$	816 000 \$	820 500 \$
Intérêts sur placements	42 749 \$	16 209 \$	5 000 \$	5 000 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement	-124 619 \$	-130 898 \$	0 \$	0 \$
Dons	21 420 \$	4 180 \$	0 \$	0 \$
Autres revenus			9 000 \$	9 500 \$
	303 942 \$	652 931 \$	830 000 \$	835 000 \$
Charges prévues				
Cotisations - FQPPU	40 816 \$	43 855 \$	46 000 \$	49 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	1 684 \$	2 699 \$	3 000 \$	3 000 \$
Participation-FQPPU	1 560 \$	2 935 \$	3 000 \$	3 000 \$
Participation-CLIUQ	1 821 \$	1 872 \$	2 000 \$	2 000 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	574 \$	839 \$	1 000 \$	1 000 \$
Personnel	242 179 \$	242 103 \$	251 000 \$	263 000 \$
Ressources occasionnelles	430 \$	595 \$	1 000 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	35 980 \$	31 369 \$	50 000 \$	50 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	91 732 \$	83 345 \$	90 000 \$	90 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	11 158 \$	9 626 \$	11 000 \$	11 000 \$
Communications	2 899 \$	2 636 \$	3 000 \$	3 000 \$
Bourses d'études et dons	12 434 \$	12 603 \$	12 000 \$	12 000 \$
Publicité & promotion	617 \$	425 \$	1 000 \$	2 500 \$
Frais de fonctionnement				
Comité exécutif	6 400 \$	4 007 \$	5 500 \$	6 000 \$
CS et AG et CAS	12 467 \$	5 349 \$	6 000 \$	6 000 \$
Formation (membres et personnels)	0 \$	1 175 \$	1 500 \$	1 500 \$
Comité des négociations	13 795 \$	488 \$	0 \$	0 \$
Comité des serv. à la collectivité	15 985 \$	16 051 \$	16 000 \$	17 000 \$
Comité des affaires universitaires	1 377 \$	2 134 \$	2 500 \$	3 500 \$
Comité des relations de travail	3 369 \$	1 723 \$	3 000 \$	3 000 \$
Honoraires professionnels	6 434 \$	9 416 \$	6 000 \$	6 000 \$
Amortissement des immobilisations	1 982 \$	1 553 \$	2 500 \$	2 500 \$
Prises de retraite	5 753 \$	4 735 \$	5 000 \$	5 000 \$
Assurances	3 823 \$	3 326 \$	4 000 \$	4 000 \$
Entretien et réparations	-	254 \$		
Mauvaises créances	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Projets spéciaux			3 000 \$	3 000 \$
Divers et imprévus	980 \$	1 021 \$	1 000 \$	1 000 \$
Perte sur disposition d'immobilisations	0 \$		0 \$	0 \$
	516 248 \$	486 134 \$	530 000 \$	549 000 \$
Insuffisance des revenus sur les charges avant éléments exceptionnels	-212 306 \$	166 797 \$	300 000 \$	286 000 \$
Éléments exceptionnels		18 000 \$		
Indemnité de départ	-74 203 \$	5 531 \$	0 \$	0 \$
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-555 \$	-314 \$		
Allocation de grève	-982 784 \$	40 640 \$	0 \$	0 \$
Total	-1 057 542 \$	63 857 \$		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	-1 269 848 \$	230 654 \$	300 000 \$	286 000 \$

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 1er octobre 2009, 12h

Local 2063 Michel-Sarrazin (Salle Rodolphe-Mathieu)

- Élection d'un représentant des professeurs à la commission des études :

-Secteur 4 : École d'ingénierie et Département de mathématiques et informatique.

128^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU SPPUQTR

Jeudi 1er octobre 2009, 12h30

Local 2063 Michel-Sarrazin (Salle Rodolphe-Mathieu)

Projet d'ordre du jour

- 1 Vérification du quorum
- 2 Désignation d'un président d'assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal de la 127^e assemblée générale
- 5 Présentation du plan d'action syndical 2009-2010
- 6 Affaires budgétaires :
 - 6.1 Rapport financier au 31 mars 2009
 - 6.2 Budget révisé 2009-2010
 - 6.3 Choix des vérificateurs 2009-2010
- 7 Élection au poste de VPSC
- 8 Affaires nouvelles
- 9 Levée de l'assemblée générale

Les professeurs de l'UQTR se démarquent



Sylvain Robert entre au Cercle d'excellence de l'Université du Québec

Sylvain Robert, professeur au Département de chimie-biologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a été admis au Cercle d'excellence de l'Université du Québec le 26 août à l'occasion d'une cérémonie protocolaire qui s'est déroulée au Musée de la civilisation de Québec.



René Garneau obtient le Prix d'excellence en gestion

René Garneau, vice-recteur à l'administration, aux finances et à la vie étudiante de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et ancien professeur au Département des sciences

comptables, a obtenu le Prix d'excellence en gestion, volet réalisation, de l'Université du Québec.

Ce prix, assorti d'une bourse de 10 000 \$, applicable à des projets à l'UQTR, lui a été remis le 26 août par Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec, à l'occasion de la cérémonie de remise des prix d'excellence de l'Université du Québec.

Source : entete.uqtr.ca



Claude Genest prend sa retraite

Le professeur Claude Genest du Département des sciences humaines (section géographie) a pris sa retraite le 1er septembre dernier.

Le professeur Genest a été très impliqué au SPPUQTR d'abord comme secrétaire de 1992 à 1995 et comme vice-président aux services à la collectivité de 2003 à 2009.

Les officiers du SPPUQTR lui souhaitent une très bonne retraite.



Odette Doyon se démarque au congrès de l'European Society of Cardiology

Les résultats de recherche d'Odette Doyon, professeure au Département des sciences infirmières de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ont été sélectionnés dans la catégorie « State of the heart – Featured

Research » pour le congrès annuel 2009 de l'European Society of Cardiology.



Louis Marchildon se distingue sur la scène internationale

Louis Marchildon, professeur au Département de physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières s'est vu décerner le *Best Paper Award* à l'occasion de la *Third International Conference on Quantum, Nano and Micro Technologies*.

Membres du comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2009-2010

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Pierre Baillargeon, vice-président aux affaires syndicales, Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, Poste libre, vice-président aux services à la collectivité, M. Yvan Leroux, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041
Télécopieur 819.379.2341

Courriel : syndicat.profs@uqtr.ca
Internet : www.sppuqtr.ca



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société